PROCLAMATION
DE LA MUNICIPALITÉ,
Sur la Mort de MIRABEAU.

NOUS MAIRE & OFFICIERS MUNICIPAUX de cette Ville de Marſeille, profondément affligés de la Mort de MIRABEAU, Député à l'Aſſemblée Nationale :

Conſidérant les ſervices nombreux que cet Illuſtre Citoyen du Monde a rendus à la Ville de Marſeille, *ſa Patrie adoptive*, & les ſervices plus grands, plus mémorables qu'il à rendus à l'homme, en l'éclairant ſur ſes droits, effacés par dix ſiècles de tyrannie, en le rendant à ſa dignité, avilie par le joug de l'oppreſſion & des préjugés ;

Conſidérant que MIRABEAU a été *juſqu'au tombeau l'Homme de la Li-*

berté publique, *l'Homme de la Constitution*; qu'il ne parut à l'Assemblée des Représentans de la Nation que pour y venger les Peuples des longs outrages du despotisme, pour y dénoncer tous les genres d'abus, pour opposer au délire des préjugés expirans, la résistance du génie & le courage de la liberté, pour renverser l'édifice gothique des institutions anti-sociales, pour rétablir l'égalité parmi les hommes, & tracer à tous les pouvoirs la ligne de démarcation qui les sépare, & sur laquelle s'élève le pouvoir de la Loi pour les contenir tous.

Pénétrés de reconnaissance envers ce Législateur des Peuples, & d'admiration pour ce génie qui les éclaira, & dont la perte est une calamité pour le genre-humain; jaloux d'acquitter les premiers, envers lui, la dette de la Société, celle de Marseille, honorée d'avoir été le berceau de ses Pères, & de rendre à la mémoire de



notre Illuſtre Ami les derniers devoirs de l'amitié.

Ouï ſur ce le Subſtitut du Procureur de la Commune.

Nous annonçons à tous les Citoyens *QUE LA VILLE DE MARSEILLE EST DANS LE DEUIL.*

Ordonnons, en conſéquence, que Lundi, 11 du courant, la Bourſe du Commerce & les Spectacles publics ſeront fermés.

Convoquons pour le même jour, à dix heures du matin, le Conſeil-Général de la Commune, pour ſe rendre dans l'Egliſe des Accoules, & dépoſer au pied des Autels les regrets & les prières du Peuple.

Invitons la Garde Nationale à aſſiſter, par députation de chaque Compagnie, à cette Cérémonie Funèbre.

Ordonnons en outre, qu'il ſera célébré, le même jour, dans toutes les Egliſes de Marſeille, une Meſſe de *Requiem*, pour le repos de l'ame

d'*Honoré-Gabriel Riqueti-Mirabeau*; & que la préſente Proclamation ſera publiée à ſon de trompe, lue au Prône des Paroiſſes, & affichée dans la Ville & dans le Territoire.

La Municipalité prendra le deuil Lundi, & le portera le reſte de la ſemaine. Elle invite les Citoyens à donner le même témoignage de leur juſte douleur. Fait à Marſeille, dans la Maiſon Commune, le 9 Avril 1791.

Signés, Martin, *Maire*; Mourraille, Corail, Laugier, Bernard, Baudoin, Nitard, Fabre, Vernet, Lagué, Lemarchant, Beſſon, Audibert, Bertrand, Boulouvard, Chompré, Alléon, Blanc, *Officiers Municipaux*; & Seytres, *Subſtitut*.

Conforme à l'original.

Signé, Barbaroux, *Sec.-Greff.-Adj.*

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie de J. MOSSY, père & Fils, Imprimeurs de la Nation, du Roi & de la Ville.